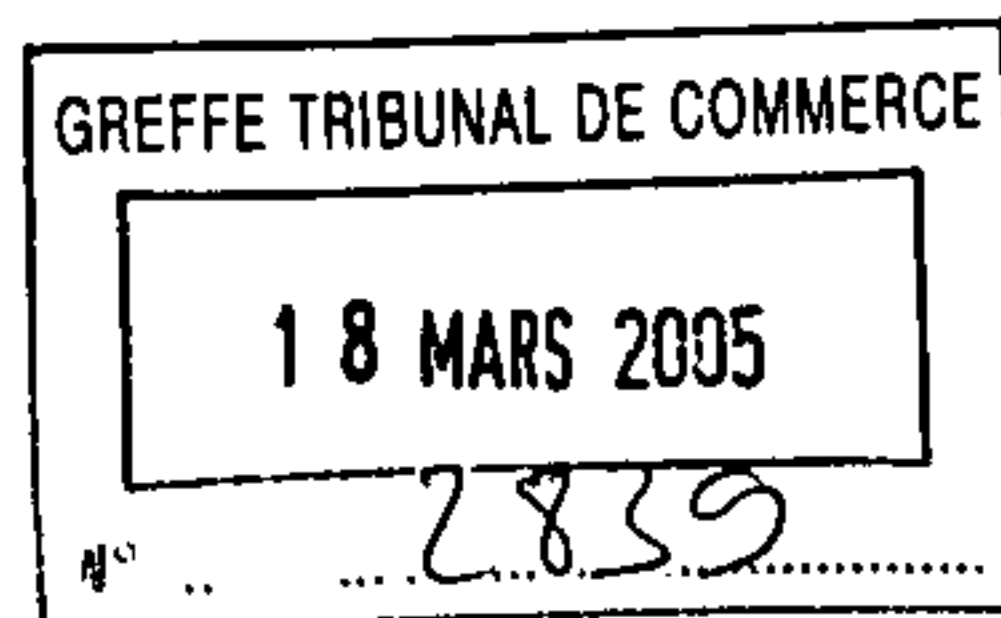


EXTRAIT



3P FRANCE
Société Anonyme au capital de 263 500 €
Siège Social : ZI "Les Béthunes" Avenue du Fief Bât C
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
RCS PONTOISE B 341 516 953

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 juin 2003

L'an 2003,

Le 21 juin,

A 10 heures 30,

Les actionnaires de la société 3P FRANCE, société anonyme au capital de 263 500 €, divisé en 500 actions de 410 € chacune, dont le siège est ZI "Les Béthunes" Avenue du Fief Bât C, 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 9 rue Paul Cezanne à MONTESSON (78), sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Preben ROSAGER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Inge ROSAGER et Monsieur Carsten ROSAGER, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Yannick ROSAGER est désigné comme secrétaire.

Monsieur Jacky LEGRAS, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus que le quorum du quart requis par la loi.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'R' or similar character.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Carsten ROSAGER, 3, rue Saint Léger 78100 St GERMAIN EN LAYE, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Carsten ROSAGER, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

SIXIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Jacky LEGRAS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Claude SAVEY, Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

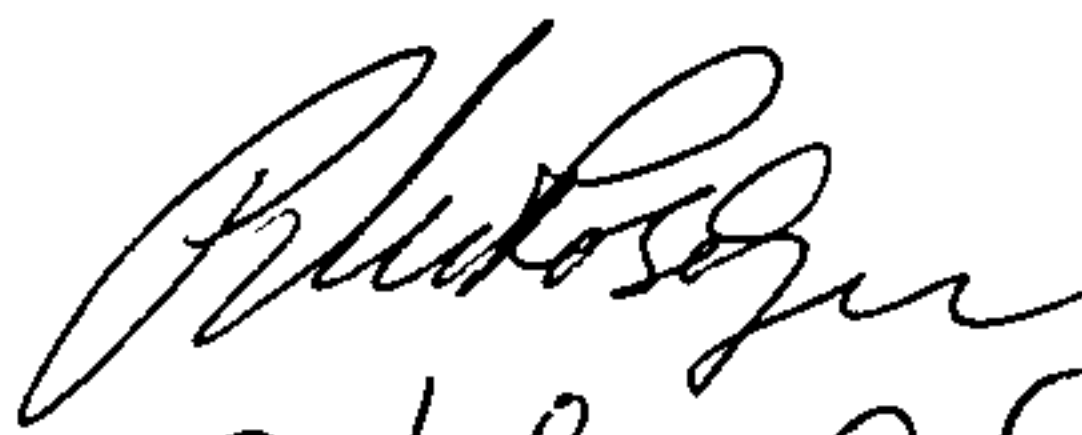
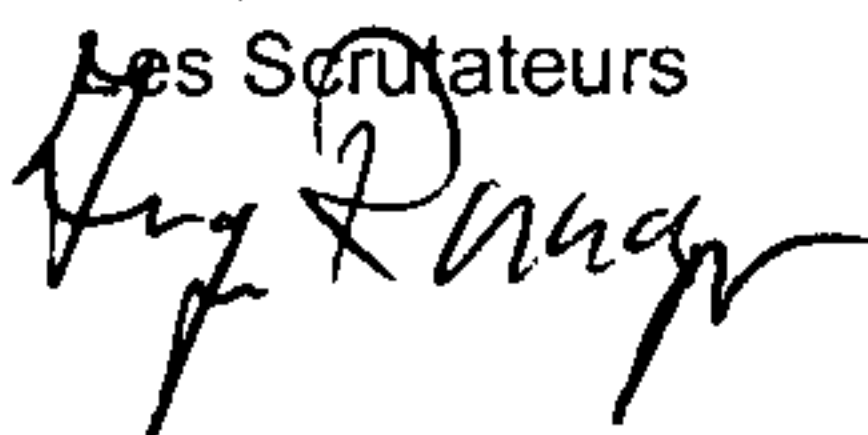
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs



Certifié Conforme